Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 10 (1934-1935)

Heft: 23

Artikel: Origine des sociétés de sous-officiers en Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-710332

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

humides de la veille, nous reprîmes, toujours par la pluie, le chemin de la vallée.

A onze heures, nous étions à Kienthal, petit village où nous attendaient depuis vingt-quatre heures des vivres et des fourrages. A une heure, le colonel qui avait hâte de rentrer à Thoune, remit le commandement au major, offrit à mon cousin et à moi deux places sur un petit char qui l'attendait, et quitta l'auberge.

Avant de dire adieu à messieurs les officiers suisses, je leur serrai la main en les assurant que je serais fier de leur amitié. *Th. de Vallière.*

Origine des sociétés de sous-officiers en Suisse

C'est à un groupe de sous-officiers de la ville de Zurich que nous sommes redevables de la première idée de sociétés de sous-officiers. C'est là du reste que se fonda la première association de ce genre en Suisse, et cela à une époque où la ville et la campagne de Zurich menacées d'une guerre civile se trouvaient dans une situation politique des plus difficiles. C'était en l'an 1839.

Il ne saurait entrer dans le cadre de cet article de relater les événements politiques de cette époque tourmentée; qu'il nous soit permis cependant de rendre hommage à ces premiers pionniers dans le domaine de notre activité sociale et de leur exprimer ici notre vive reconnaissance pour avoir persisté avec un zèle et une énergie rares dans la voie qu'ils s'étaient tracée, malgré et peut-être justement à cause des difficultés du moment.

Pour donner une idée de ce que fut la fondation de la première société de sous-officiers en Suisse, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le passage suivant, extrait d'une brochure éditée en 1889 par la Société des sous-officiers de Zurich, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation:

« Ce fut au mois de mars 1839 qu'un certain nombre de sous-officiers du contingent de Zurich se réunirent pour discuter la formation d'une société, qui devait procurer à ses membres, en dehors du service, l'occasion d'étudier la théorie et de s'exercer à la pratique de l'art militaire. Ils voulaient répondre au besoin qui se faisait sentir, de procurer à l'armée des sous-officiers aptes et aguerris.

Cette idée fit du chemin. Ensuite d'une convocation publique, un bon nombre de sous-officiers de toutes les armes se réunirent. La fondation de la *Société des sous-officiers de toutes armes du quartier de Zurich* fut alors définitivement arrêtée et organisée par des statuts dans lesquels le but de la Société fut précisé comme suit: *Rapprocher les sous-officiers par des liens fraternels en des réunions étrangères à tout esprit politique. — S'instruire mutuellement et réciproquement sur les divers points de la science militaire. — Echanger amicalement ses vues soit verbalement soit par écrit. — Tout cela dans le but de relever le corps des sous-officiers, de le fortifier: d'en faire dans les mauvais jours un appui fort et intelligent pour la patrie!*

Ces statuts, qui s'inspiraient d'un esprit patriotique élevé et rendaient si bien le but de la nouvelle association, entrèrent immédiatement en vigueur.

On commença par la création d'une petite bibliothèque d'œuvres militaires destinées à l'instruction des sociétaires; on fit ensuite l'acquisition du matériel nécessaire pour des exercices d'escrime. Ceux-ci furent suivis régulièrement et avec intérêt. Enfin l'on organisa des cours théoriques et pratiques sur les diverses branches du service militaire, tels que: service intérieur, de garde, de grand' garde et de sûreté en marche; exercices d'artillerie et cours de gymnastique.

A côté de cela, on s'occupa activement de cultiver et de développer l'esprit de bonne camaraderie en organisant des réunions régulières, des excursions, des bals, etc.

Des rapports amicaux entretenus assez régulièrement avec des sous-officiers de Schaffhouse provoquèrent, vers l'année 1841, la fondation de la *Société des sous-officiers de Schaffhouse* qui se constitua et se développa sur les mêmes bases que sa sœur aînée de Zurich.

L'idée de former une association plus étendue germa bientôt au sein de ces deux sociétés. La question fut sérieusement mise en discussion dans une réunion qui eut lieu en 1842 à Winterthour, réunion à laquelle participèrent un certain nombre de sous-officiers de cette ville et de la Thurgovie. De ces délibérations naquit la *Société des sous-officiers de la Suisse orientale,* dont la constitution définitive eut lieu à Bulach le 14 mai 1843.

Le but poursuivi par l'association devait être celui *d'une active propagande en faveur de l'instruction du sous-officier dans la vie privée et du développement de ses connaissances militaires; de provoquer l'émulation dans l'accomplissement du service par des concours et exercices organisés conjointement avec des réunions annuelles; de resserrer les liens d'amitié entre frères d'armes et de rapprocher par ce moyen des camarades de service des différentes parties du pays.*

C'est grâce à ce commencement de fédération et à l'activité de son bureau central que surgirent peu après, pour faire partie de l'association, une série de nouvelles sections dans les cantons d'*Argovie, Zoug, Bâle-campagne* et l'association dut alors modifier son titre pour prendre celui de *Société suisse des sous-officiers.*

Au nombre des fêtes annuelles de sous-officiers organisées sous le patronage de la nouvelle association, nous pourrions citer: celle de Schaffhouse en 1844, Baden 1846 et Zurich en 1847. Dans ces réunions où, à côté des affaires administratives de la Société, on discutait différentes questions, quelques heures étaient réservées à des travaux de concours tels que l'escrime au sabre et à la baïonnette.

En l'année 1847, la « Société suisse de sous-officiers » avait acquis un développement assez fort pour que la bienveillance des autorités, des cercles d'officiers et du public lui fût assurée. Malheureusement, cette apogée de succès fut de courte durée.

D'un côté la guerre du Sonderbund en 1847 et l'occupation des frontières en 1848 et 1849; de l'autre la négligence et l'impéritie des organes centraux, influèrent d'une manière fâcheuse sur la marche de cette utile association. Le zèle et l'ardeur au travail s'endormirent bientôt dans les sections elles-mêmes. Cet état de choses amena dans les années 1850—51 la dissolution, non seulement de la fédération, mais de la plupart des sections.

Ainsi finit la première phase d'activité de la Société des sous-officiers. Cette association qui semblait devoir tenir toutes ses promesses, dont les travaux avaient porté de bons fruits et qui eut à la vérité quelques années de brillants succès, avait vécu. Toute idée de reconstitution semblait impossible et l'on aurait pu croire la « Société suisse de sous-officiers » enterrée à jamais, si quelques hommes énergiques que le découragement n'avait pas atteints n'eussent conservé et précieusement réchauffé dans leur sein la semence généreuse qui contenait le germe de l'association.

C'est encore à Zurich, d'où elle était sortie, que cette semence prit de nouvelles racines. Celles-ci poussèrent, bien timidement, pendant la décade 1850 à 1860. Elles se

développèrent définitivement au commencement de cette dernière année (1860).

Sur ces entrefaites, s'était aussi manifesté à Lucerne un mouvement en faveur de l'instruction militaire des sous-officiers en dehors du service et, en 1850, la constitution de la *Société de sous-officiers de Lucerne* put être menée à chef.

Cet exemple fut rapidement suivi par *Genève* (1858), *Lausanne* (1859), *Berne* (1860), Fribourg (1864), Vevey et St-Gall (1865), Hérisau et Soleure (1866), St-Imier (1867), Nidwald (1868) etc.

Au commencement de l'année 1860 s'établissaient déjà, par correspondance, des relations très amicales entre les deux plus anciennes sociétés de Zurich et Lucerne. Ces relations n'en restèrent pas là et se resserrèrent à l'occasion de réunions organisées en commun. Le 15 juin 1862, au cours d'une de ces réunions, la question de reconstituer la Société suisse des sous-officiers, question qui n'avait été jusque là touchée que par correspondance, fut mise sur le tapis et sérieusement discutée. Un membre de la Société de Lucerne, dont il convient de reconnaître ici le zèle et le dévouement, se chargea de tracer les lignes principales du projet d'association.

Au cours de plusieurs réunions ultérieures, à Lucerne en 1863, à Zurich et à Genève en 1864, la question fut reprise et ne tarda pas à mûrir. Enfin dans une réunion de délégués des Sociétés existant alors, tenue à Berne le 29 mai 1864, on décida la constitution définitive de la *Société fédérale de sous-officiers,* qui eut en septembre de la même année sa première fête centrale à Fribourg.

Cet acte décisif qui préparait le terrain au développement des associations de sous-officiers, fut le point de départ et provoqua l'éclosion d'une série de nouvelles sociétés qui se sont fondées dans les années suivantes et qui, presque toutes, se sont jointes à la Société fédérale. Il suffit d'un coup d'œil sur les tabelles des rapports annuels dressés par les soins du Comité central, pour constater que ce n'est qu'à partir de 1860 que l'institution des Sociétés de sous-officiers a pris définitivement pied dans les diverses parties de la Suisse et que c'est donc grâce à l'initiative d'une organisation centrale que ce résultat a pu être atteint.

Il faut reconnaître toutefois, que durant les premières années de son existence, la Société fédérale aussi bien que certaines sections eurent à surmonter de grandes difficultés. Mais si la dissolution menaçante par-ci, réelle par-là, a plané quelques fois au-dessus de l'institution, hâtons-nous de dire que le patriotisme et l'esprit de solidarité du plus grand nombre ont toujours fini par vaincre l'indifférence et par faire triompher notre belle cause.

Aujourd'hui, c'est avec une légitime fierté et un sentiment d'orgueil que nous pouvons reposer nos regards sur l'édifice solidement assis qui porte le nom d'*Association suisse de sous-officiers* et sur ses nombreuses sections et groupements, gage de sa prospérité.

Petites nouvelles

Notre armée se modernise petit à petit, des automobiles blindées construites pour la Suisse par la firme anglaise Wickers sont arrivées à Aarau où elles effectuent actuellement des exercices. Ces engins, en nombre encore malheureusement très restreint, sont des autos-chenille d'un poids de 3,5 tonnes et qui peuvent atteindre une vitesse de 60 km sur bonne route. Elles ne constituent par contre pas des engins offensifs comme on pourrait le croire par leur vitesse, mais sont utilisées pour le service de reconnaissance et de renseignement. Les détachements de reconnaissance modernes ne se composent plus uniquement de cavalerie, mais travaillent de concert avec des unités cyclistes motorisées emmenant avec elles des mitrailleuses. La plus récente innovation dans ce domaine consistera dans l'utilisation d'automobiles blindées, lesquelles ont l'avantage, comparativement aux anciennes patrouilles de cavalerie, de posséder une plus grande force combative et de pouvoir abattre les obstacles qui se présentent sur leur chemin.

Les exercices dont nous avons parlé plus haut sont exécutés avec des détachements d'une école de recrues de cavalerie, d'une école de recrues pour armes lourdes d'infanterie et d'une école de recrues cyclistes.

*

Le bruit qui courait que des officiers suisses, on en précisait même le nombre par 25, auraient été engagés dans l'armée du Négus, en Abyssinie, paraît dénué de tout fondement.

Le code pénal militaire de 1927 interdit le service étranger et l'article 94 dit notamment: « Tout Suisse qui, sans l'autorisation du Conseil Fédéral, entre au service d'une armée étrangère, sera puni d'emprisonnement. » Cette peine s'applique également aux enrôleurs et à ceux qui les favorisent. Et de fait, les jugements condamnant des Suisses qui se sont enrôlés sans autorisation dans la légion étrangère ne sont pas rares.

On sait que des officiers de divers pays remplissent des fonctions d'instructeurs dans l'armée du Négus; mais contrairement à ce qu'il a été prétendu, il n'y a parmi eux aucun Suisse, le Conseil Fédéral — se basant sur le fait incompatible avec notre neutralité qu'en cas de conflit italo-abyssin des soldats suisses se trouvent de l'un ou de l'autre côté du front — ayant refusé toute autorisation de ce genre.

*

Répondant à une interpellation d'un conseiller National au sujet de l'école de recrues des armes lourdes d'infanterie de la 1re et 2me divisions qui s'effectue en Suisse-allemande, à Aarau, alors que la caserne de Lausanne est inoccupée, M. Minger a donné les renseignements suivants que nous jugeons intéressants pour tous ceux que touche cette question:

« La place d'armes de Lausanne ne se prête pas aux tirs au lance-mines et notamment pas au canon d'infanterie. Ces derniers surtout, exigent une butte absolument sûre, car chaque ricochet met en danger une zone de plusieurs kilomètres. Ces conditions de sécurité n'étant pas remplies à Lausanne, il a fallu renoncer à y envoyer des écoles de recrues d'armes lourdes d'infanterie. A cela s'ajoute que les tirs de démonstration qui durent plusieurs semaines doivent pouvoir se faire à proximité de la place d'armes afin d'éviter aux troupes de fréquents et longs déplacements.

En Suisse, se trouvent plusieurs places qui, comme Lausanne, ne se prêtent pas aux tirs d'armes lourdes d'infanterie. Quelques-unes seulement permettent le tir sans danger.

Dans l'arrondissement de la 1e division, Bière conviendrait peut-être, mais il n'a pas été possible jusqu'ici d'y envoyer des écoles de recrues d'armes lourdes d'infanterie, la place étant généralement occupée par l'artillerie. La question reste ouverte. On va examiner si, à l'avenir, des écoles semblables pourront se tenir à Bière.

Dans les cours de répétition, en revanche, on pourra trouver dans le canton de Vaud des emplacements où les unités lourdes d'infanterie pourront faire leurs tirs. Le danger de ces tirs rendra toutefois difficile le choix des places de tir. »

*

La presse de gauche qui sait si bien d'habitude lancer des flèches à notre armée s'est bien gardée de mentionner que la troupe avait secouru efficacement les « masses travailleuses » — pour employer une expression chère au « Droit du Peuple » — de la plaine du Rhône lors des récentes inondations qui ont désolé cette riante contrée. Ce silence voulu n'étonnera personne car l'on connaît de longue date le mode partial qu'affectionne la presse rouge à l'égard de l'armée lorsqu'elle relate l'une ou l'autre de ses actions.

Il n'en reste pas moins vrai que la population de la plaine du Rhône, particulièrement celle de Noville et de Chessel, garde de la troupe envoyée à son secours le meilleur souvenir et lui voue une vive gratitude pour les services rendus.

*

Récemment sur la ligne Lausanne—Saint-Maurice, un chien militaire a fait preuve d'une belle intelligence, démontrant aussi la fidélité qu'il porte à son maître. Ce dernier, le capitaine Liechti, chef-dresseur du chenil d'armée de Savatau, se rendait à Saint-Maurice, accompagné dans son compartiment — ainsi que le règlement des C.F.F. le prévoit pour les chiens militaires — de son berger-allemand « Dick ». En quittant Montreux, le capitaine Liechti fut appelé dans une autre voiture du train. Son chien dormant, il le laissa seul quelques instants. Mais « Dick » se réveilla soudain et ne voyant plus son maître, suivit les traces de ce dernier, ouvrit la porte de la voiture, glissa et tomba sur le ballast. Le chef de train ayant remar-